



Chien de berger, as ton le droit de les abattre ?

Par **mypoup**, le **20/05/2012 à 16:38**

Bonjour,
Je suis habitante d'un bled paumé (3 familles y habitent), et dernièrement mon voisin m'a raconté les derniers ragots (et oui c'est la cambrousse et ses gossips!)
Le chien de berger du voisin (à 1.5km) vient soi-disant réveiller les chiens de mon voisin, ce dernier étant de fait sortit de son sommeil ! Cela l'agaçant, il m'a dit avoir contacter la mairie, et je transcrits mots pour mots ce qu'il m'a dit " ça y es on a le droit de buter son chien au fusil, on a l'autorisation de la préfecture (ou mairie je sais plus), si on le flingue, il doit 300€ à celui qui l'a tué et 300€ à la mairie comme dédommagements !! "
Je ne compte pas faire de commentaires sur le dit-personnage, mais est-ce vrai ? est-ce légal ?
J'ai moi aussi un chien de berger qui n'est pas tenu en laisse, serait il capable de le faire passer pour celui du voisin ?
merci d'avance pour vos réponses

Par **CARMEL**, le **21/05/2012 à 16:59**

Bonjour,
Je vous conseille d'appeler la

Par **CARMEL**, le **21/05/2012 à 17:00**

Bonjour,
Je vous conseille l'appeler la SPA la plus proche de chez vous qui saura vous indiquer quels sont les droits et devoirs en matière de protection animale.
Cordialement.

Par **mypoup**, le **21/05/2012** à **18:41**

ah oui je n'y avait pas pensé ! merci